

ATELIER

PILOTAGE DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES ET DU SUIVI DES ÉLÈVES

*PRÉSENTATION BRICE SCHOBEL,
IEN DE STRASBOURG 5*

**Séminaire des directeurs de REP +
Collège TRUFFAUT – le 20 juin 2016**

Le rôle pédagogique du directeur

- Le directeur est le garant de la communauté éducative. Il veille aux droits de l'élève et sa responsabilité s'exerce dans le cadre des équipes d'enseignants parfois en opposition avec ses collègues
- Le directeur est le garant des décisions des équipes d'enseignants.
- Il veille à ce qu'elles se situent bien dans le cadre des programmes en même temps qu'il garantit que les décisions se traduisent en actes.

Dispositifs abordés

- **Scolarisation des moins de 3 ans**
- **Maître supplémentaire**
- **ULIS école, UPE2A**
- **PPRE, APC, accompagnement éducatif**

Comment piloter ces dispositifs pour les rendre plus efficaces?

RÉACTIONS:

- ✓ *Dans tous les cas, il est essentiel pour le directeur :
 - de poser clairement le cadre de fonctionnement des priorités de l'école et de ces dispositifs (« Faire progresser les compétences de chaque élève »);
 - de fédérer l'équipe autour de cet enjeu prioritaire.*

- ✓ *Des réunions en fin de périodes de l'équipe permettent de s'interroger sur l'efficacité de la mise en œuvre des actions dans le cadre des dispositifs.*

- ✓ *Le partenariat autour de certains de ces dispositifs permet de faciliter la relation avec les familles.*

- ✓ *Une réflexion est à partager avec l'équipe autour de la gestion des espaces et du temps, pour optimiser les actions menées.*

LE CONTEXTE

- Tous ces dispositifs s'inscrivent dans un cadre / un projet, qui cible une meilleure réussite de chaque enfant.

Scolarisation des moins de 3 ans:

Construire une relation positive à l'école et développer des apprentissages langagiers, moteurs, culturels et sociaux.

Maître supplémentaire:

Prévenir la difficulté scolaire et permettre à chaque élève de développer les apprentissages fondamentaux (les langages, apprendre à apprendre, ...)

PPRE (accompagnement, passerelle, maintien):

Formaliser et coordonner les différentes aides apportées à un élève en grande difficulté – temps scolaire et hors temps scolaire

APC, AE:

Répondre aux besoins des élèves ou apporter des remédiations

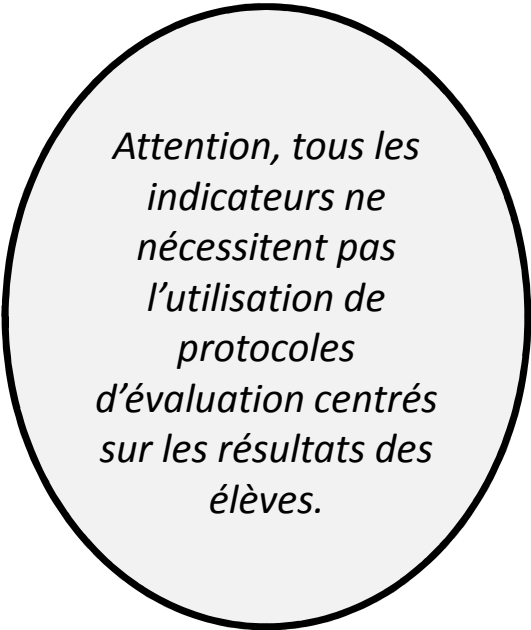
ULIS école, UPE2A:

Prendre en compte les élèves à besoins particuliers et les accompagner à la réussite en favorisant leur inclusion scolaire

***L'EVALUATION EST
NÉCESSAIRE !***

Penser l'évaluation avant l'action

- définir des indicateurs réalistes et mesurables
 - ✓ Qualitativement
 - ✓ Quantitativement



Attention, tous les indicateurs ne nécessitent pas l'utilisation de protocoles d'évaluation centrés sur les résultats des élèves.

Le pilotage des dispositifs

- (re)poser le cadre du projet Du Dispositif
- Faire Identifier les priorités
- Faire Définir les actions
- Favoriser le travail en équipe au profit de l'approche curriculaire / inclusive
- Poser des échéances
- Mener l'Évaluation et l'Analyse du dispositif

*L'approche curriculaire signifie
s'attacher au parcours de l'enfant
sur la durée de sa scolarité
pour en garantir la cohérence et la continuité*

FAIRE APPEL SI BESOIN À L'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

La scolarisation des moins de trois ans

- **le cadre du projet Du Dispositif:**

le Projet de scolarisation - **circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 - MEN**
- **DGESCO A1-1**

- **Faire Identifier les priorités:**

- Construire une relation positive à l'école
- développer des apprentissages langagiers, moteurs, culturels et sociaux.

- **Faire Définir les actions qui portent sur:**

- Les modalités d'accueil (espace, rythmes, matériel, personnes,...)
- Les Relations avec les familles
- Le Développement des apprentissages adaptés à ces jeunes enfants

- **Favoriser le travail en équipe au profit de l'approche curriculaire:**

- Tenir compte des apprentissages construits en TPS dans la progression du cycle

- **Poser des échéances**

- Régulières, au moins par période

- **Mener l'Évaluation et l'Analyse du dispositif**

- En prenant en compte les outils des enseignants (carnet de bord de TPS et au-delà de la TPS...)
- Les indicateurs ciblés en lien avec le projet de scolarisation

LA SCOLARISATION DES MOINS DE TROIS ANS

OBJECTIF RECHERCHÉ EN REP+ : SCOLARISATION DE 70 % DE LA CLASSE D'ÂGE

Soigner les relations avec les familles :

- au moment de l'inscription
- En début d'année scolaire

Anticiper les inscriptions bien avant la rentrée :

- relations avec les services petite enfance du quartier
- Repérage des familles avec l'assistante sociale de secteur

Mener une réflexion sur les élèves scolarisés en TPS tout au long du cycle:

- Décloisonnements
- Liens avec les ATSEM

Eviter les temps partiels

- ATSEMs tournants à éviter

Maître supplémentaire

- **le cadre du projet Du Dispositif:**
 - Circulaire – **circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012 - MEN / Les 10 repères ... Juin 2013**
 - Projet maître supplémentaire de l'école
- **Faire Identifier les priorités:**
 - Les instruments fondamentaux: lecture, production d'écrit, langage oral et mathématiques
 - La méthodologie du travail scolaire
- **Faire Définir les actions qui portent sur:**
 - Les compétences retenues
 - Les classes
 - Les modalités d'intervention
- **Favoriser le travail en équipe au profit de l'approche curriculaire:**
 - Le travail au sein du cycle
 - Le travail inter cycles
- **Poser des échéances**
 - Régulières, au moins par période
- **Mener l'Évaluation et l'Analyse du dispositif**
 - En prenant en compte les outils des enseignants (évaluations communes)
 - Les indicateurs ciblés en lien avec le projet Maître supplémentaire (évaluations départementales, évaluations nationales, etc)

Maître supplémentaire (maître +)

Résister à la demande des collègues et rappeler les priorités et spécificités du poste

- Privilégier le noyau dur du cycle 2 (CP et CE1)
- Proposer un travail avec les GS sur périodes 4 et 5

Garantir un certain quota d'heures par élève et par semaine:

- Au moins 3 interventions par classe et par semaine

Piloter le dispositif:

- Réunir régulièrement les enseignants concernés
- Privilégier les actions de co-intervention. Pas de suivi individuel
- Bilans de fin de période
- Analyse des indicateurs de réussite scolaire (évaluations CP ou autres...)

ULIS école – UPE2A

- **LE CADRE DU PROJET DES DISPOSITIFS:**

- **ULIS:** Circulaire n°2015– 129 - 21 Aout 2015
- **UPE2A:** circulaire n°2012-141 - octobre 2012

Place dans le
projet d'école

- **FAIRE IDENTIFIER LES PRIORITÉS:**

- FAVORISER LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE
- GARANTIR LES MODALITÉS D'ACCUEIL
- FAVORISER L'INCLUSION SCOLAIRE DE CES ÉLÈVES

- **FAIRE DÉFINIR LES ACTIONS QUI PORTENT SUR:**

- **ULIS:** LE RESPECT DES ORIENTATIONS FIXÉES DANS LE PPS (VÉRIFICATION DE LA RÉDACTION DU PPS ET DE SA MISE EN ŒUVRE)
- **UPE2A:** LA PRISE EN CHARGE ADAPTÉE DE CES ÉLÈVES (VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION, ORIENTATION, PRISE EN CHARGE ET INCLUSION)

- **FAVORISER LE TRAVAIL EN ÉQUIPE AU PROFIT DE L'APPROCHE INCLUSIVE:**

- LE TRAVAIL AU SEIN DE L'ÉCOLE: CONTACTS RÉGULIERS ENTRE ENSEIGNANTS
- LES RÉUNIONS DES ÉQUIPES DE SUIVI

- **POSER DES ÉCHÉANCES**

- UNE À DEUX PAR AN, AU MINIMUM EN CONCERTATION AVEC LE COORDONNATEUR ULIS OU L'ENSEIGNANT UPE2A

- **MENER L'ÉVALUATION ET L'ANALYSE DU DISPOSITIF**

- EN PRENANT EN COMPTE LES OUTILS DE RÉFÉRENCE : LIVRET DE L'ÉLÈVE (ULIS); Cf. OUTIL NATIONAL D'AIDE À L'ÉVALUATION (UPE2A)+

ULIS école – UPE2A

Le directeur est le garant du suivi des projets

- Priorités de scolarisation
- Mise en œuvre des PPS en ULIS école
- Accueil de l'élève dans une classe de référence et lien avec le dispositif UPE2A

Un principe fondamental :

- L'inclusion

Piloter le dispositif:

- Réunir régulièrement les enseignants concernés
- Veiller à ce que les élèves quittent l'UPE2A au bout d'une année

PPRE – APC - AE

- **LE CADRE DU PROJET DES DISPOSITIFS:**
 - **PPRE:** CIRCULAIRE N°2006-138 DU 25-8-2006
 - **APC:** CIRCULAIRE N° 2013-017 DU 6-2-2013 – PROJET D'ÉCOLE (LIEN AVEC PEDT)
 - **AE:** CIRCULAIRE N°2008-081 DU 5-6-2008 - PROJET D'ÉCOLE (LIEN AVEC PEDT): VOLET SPÉCIFIQUE
- **FAIRE IDENTIFIER LES PRIORITÉS:**
 - FAVORISER LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE
 - AIDER LES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES À MAÎTRISER LES COMPÉTENCES DU CYCLE (Cf. SCCC)
 - **AE:** PROPOSER AUX ÉLÈVES - AIDE AU TRAVAIL SCOLAIRE - PRATIQUE SPORTIVE - PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE
- **FAIRE DÉFINIR LES ACTIONS QUI PORTENT SUR:**
 - **PPRE:** LA PRÉSENTATION DES PPRE AUX FAMILLES AVEC L'ENSEIGNANT DE LA CLASSE
 - **APC:** PRÉCISER L'ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ACTIVITÉS, LEUR RÉPARTITION ANNUELLE, LEUR CONTENU
 - **AE:** L'INFORMATION AUX FAMILLES
- **FAVORISER LE TRAVAIL EN ÉQUIPE AU PROFIT DE L'APPROCHE CURRICULAIRE:**
 - **PPRE:** PROTOCOLES COMMUNS D'ÉVALUATION POUR L'ÉLABORATION DES PPRE; COORDINATION DES AIDES AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE
 - **APC - AE:** CONSEIL DES MAÎTRES
- **POSER DES ÉCHÉANCES**
 - **PPRE / APC:** EVALUATION-BILAN ET RÉGULATION AU MOINS UNE FOIS PAR PÉRIODE
 - **APC:** PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ÉCOLE CHAQUE ANNÉE
 - **AE:** FIN D'ANNÉE BILAN ET DÉFINITION DES PROPOSITIONS POUR L'ANNÉE SUIVANTE
- **MENER L'ÉVALUATION ET L'ANALYSE DU DISPOSITIF**
 - **PPRE:** GARANTIR LA PERTINENCE DU DISPOSITIF
 - **AE:** GARANTIR L'EFFICACITÉ ET LA SURETÉ DU DISPOSITIF (DÉSIGNATION POSSIBLE D'UN RESPONSABLE DE SITE)

PPRE – APC – Accompagnement éducatif

Le directeur est le garant du suivi des projets

- Définir les PPRE en conseil de cycle
- Rappeler le principe de l'évaluation périodique du PPRE
- Organiser la concertation avec les partenaires, le rased et les parents

Optimaliser le suivi des élèves en APC:

- 3 domaines
- Privilégier les prises en charges « denses et massées »
- Privilégier des niveaux en fonction de la période de l'année

Piloter le dispositif:

- Réunir régulièrement les enseignants concernés (conseils de cycle)
- Evaluer l'efficacité du dispositif

Des questions? Des remarques?

- ✓ La scolarisation des moins de 3 ans n'est pas forcément possible dans toutes les écoles.
 - *Organisation possible de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans une école proche pour un an.*
- ✓ Plusieurs classes de TPS sont confiées à des directeurs et sont de ce fait prises en charge à temps partiel; dans ce choix, les directeurs concernés mettent en avant la relation privilégiée avec les familles et la place de la scolarisation des moins de 3 ans dans le projet d'école.
 - *Mettre en avant dans tous les cas ce qu'il y a de mieux pour l'enfant en ce qui concerne ses besoins de repères et de stabilité.*
- ✓ Le traitement de la difficulté scolaire semble ce qu'il y a de plus complexe: des directeurs et leurs équipes se disent démunis par rapport à cela.
 - *Ne pas rester seuls: faire appel à des aides extérieures dans ces cas-là.*
- ✓ Tous les dispositifs d'aide semblent parfois " saturer " enfants et parents.
 - *Il s'agit pour le directeur de se montrer vigilant pour organiser au mieux les prises en charge et les prioriser dans l'intérêt de chaque enfant (programmation à prévoir) .*